



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 03 JUILLET 2023 à 20 heures 30 minutes  
CANTINE

Convocation par mail le 29 JUIN 2023

**Présents :**

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, , M. TEYSSEDOU Adrien,

**Procuration(s) :** Mme SOULIER Laura Marie Leslie donne pouvoir à Mme GOSSET Angélique

**Absent(s) :** M. VIERGE Guy

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** M. BOUSQUET Thierry

**Président de séance :** M. TEYSSEDOU Adrien

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Délibérations**

- Tarification repas de la cantine rentrée septembre 2023
- Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour « l'Etude de définition muséographique pour l'espace d'interprétation du Château de Gavaudun »

**2/Informations**

- Abrogation de la délibération du 22/12/2022 : Objet : Institution de la taxe d'aménagement (fixation du taux et de l'exonération) remplacée par la délibération du 05/06/2023 n°2023\_DE\_27 intitulée Taxe d'aménagement : institution, taux, exonération, forfait stationnement.

**3/ Echanges**

**4/ Questions diverses**

\*\*\*\*\*

## 1 – Délibérations :

### **- 2023-DE-05 : Tarification repas de la cantine rentrée septembre 2023**

Monsieur le Maire indique que comme prévu la commune reprendra, au mois de septembre, en régie la gestion de la cantine scolaire. A cette occasion sera mise en place une nouvelle tarification. Cette tarification sociale permettra de bénéficier d'aide de l'état pour les foyers en fonction du quotient familial.

Le tarif de base sera de 4€ et pour bénéficier de l'aide de l'état il est obligatoire de d'avoir 3 tranches de tarif minimum :

Quotient familial < ou = 1000€ : part de l'état 3€ part des parents 1€

1000€ < Quotient familial < 1800€ : part mairie 1€ part des parents 3€

Quotient familial > 1800€ : part de l'état 0€ part des parents 4€

Madame Angélique Gosset ajoute qu'il est indispensable de maintenir la qualité des produits et repas servi à la cantine.

Monsieur le Maire indique que sur le même sujet une réunion aura lieu mercredi sur le projet de cuisine centrale.

Après avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement à la nouvelle tarification des repas de la cantine

**Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)**

### **- 2023-DE-32 : Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour « l'Etude de définition muséographique pour l'espace d'interprétation du Château de Gavaudun »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'espace muséal. Ce projet permet d'obtenir des subventions pour le bâtiment en plus de mise en scène propre au musée. L'obtention de cette subvention est conditionnée par la présentation d'une étude. Un cahier des charges sera établi par le CAUE et soumis aux professionnels pour mise en concurrence.

Après avoir délibéré, le conseil, le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer cette demande de subvention.

**Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)**

## 2 – Echanges :

Monsieur Le Maire indique que sauf urgence il n'y aura pas de réunion du conseil municipal au mois d'août

## 3 – Informations :

**- Abrogation de la délibération du 22/12/2022 : Objet : Institution de la taxe d'aménagement (fixation du taux et de l'exonération) remplacée par la délibération du 05/06/2023 n°2023\_DE\_27 intitulée Taxe d'aménagement : institution, taux, exonération, forfait stationnement.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'abroger la délibération du 22/12/2022 fixant le taux de la taxe d'aménagement et l'exonération à la demande des services de l'état. Tout ce qui concerne la taxe d'aménagement doit être inclus dans la même délibération. Donc cette délibération sera remplacée par la délibération de juin 2023 concernant la taxe pour les places de parking.

Madame Claudie Blot signale que lors du dernier conseil (100€) a été voté une taxe pour l'aménagement d'une place de parking. En réalité le montant de cette taxe est pour l'aménagement de 2 places. Madame Claudie Blot demande que le conseil se prononce sur cette rectification. Le conseil est favorable dans son ensemble pour que cette taxe de 100€ corresponde à l'aménagement de 2 places de parking.

#### **4/ Questions diverses**

Monsieur Claudie Blot indique avoir reçu un mail de la présidente de l'association du château l'informant que la serrure de la porte du château avait été obturée par des morceaux de bois.

Madame Claudie Blot signale avoir vu un « gamin », inconnu sur la commune, mettre les morceaux de bois

Monsieur le Maire rappelle que se déroule actuellement une exposition dans la salle des fêtes.

Monsieur Thierry Bousquet indique avoir reçu le panneau pour indiquer le point d'eau incendie dans le bourg. Il sera installé prochainement. Il s'est également occupé de l'ouverture du compteur pour la fête du Château.

Monsieur le Maire indique que « régie vallée du Lot » va intervenir dans le village pour entretien des espaces verts en soutien de l'employé communal qui a été malade 2 semaines. Il indique également qu'un nouveau panneau Stop qui était manquant a été fixé au croisement de la Route de Fumel et de la Route de la Sauvetat.

Madame Angélique Gosset signale un panneau couché suite à un accident à proximité de chez Monsieur Baxter

M. le Maire lève la séance à 21 heures 21